

Avis aux médias

SOUS EMBARGO jusqu'au 1^{er} mars 2016, 6 h HE

Des organisations nationales appuient des mesures de protection spéciales pour protéger les Canadiens et les Canadiennes vulnérables dans la loi portant sur le droit à mourir.

La Norme sur la protection des personnes vulnérables est lancée aujourd'hui : www.vps-npv.ca.

Aujourd'hui, des organisations communautaires et de santé de partout au Canada demandent au Parlement d'adopter un ensemble de mesures de protection fondées sur des données factuelles et conçues pour protéger la vie des Canadiens et des Canadiennes vulnérables.

La Norme sur la protection des personnes vulnérables a été conçue par des médecins, professionnels de la santé, avocats, éthiciens, experts en politiques et défenseurs canadiens de renom pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

La Norme aidera à garantir que les Canadiens et les Canadiennes qui demandent l'aide médicale à mourir à leur médecin peuvent le faire sans mettre en péril la vie des personnes vulnérables qui sont à risque d'être abusées ou contraintes.

« Le gouvernement fédéral doit adopter une approche prudente qui équilibre l'accès équitable aux mesures de protection appropriées à l'intention des personnes qui en raison de leur vulnérabilité physique, cognitive ou psychosociale pourraient être plus à risque de se suicider. »

« La décision de mourir ne doit pas devenir un choix par défaut pour les Canadiens et les Canadiennes vulnérables. Nous avons besoin de mesures de protection qui assurent que les options de soins palliatifs et de soutien pertinentes ont été épuisées », a dit le Dr Balfour Mount, professeur et président émérite de la Chaire Flanders de médecine palliative de l'université McGill et conseiller sur la Norme.

La Norme exige que :

1. La loi en matière d'aide médicale à mourir ne doit ni créer de désavantage ni accroître la vulnérabilité sociale.
2. Le patient est en fin de vie sans perspective d'amélioration et subit des souffrances persistantes et intolérables en raison d'une maladie grave et irrémédiable.
3. La demande et le consentement libres et éclairés par le patient jusqu'au moment précédant le décès. Le recours à des directives anticipées pour autoriser l'aide médicale à mourir est donc interdit.
4. Une évaluation des souffrances et de la vulnérabilité qui peuvent découler de conditions et de circonstances psychosociales ou non médicales.

5. Une autorisation indépendante donnée par un juge ou une commission indépendante d'experts dans les domaines des soins de santé, de l'éthique et des lois.

« Les recommandations contenues dans le rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir doivent faire réfléchir tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Elles élimineront pratiquement toutes les restrictions sur l'accès à l'aide médicale à mourir ce qui dépassera largement les indications fournies par la Cour suprême du Canada, a dit Joy Bacon, présidente de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, l'une des organisations qui soutient la Norme. Il devrait être possible pour tous les Canadiens et les Canadiennes d'avoir recours à ces services sans mettre en péril la vie des personnes vulnérables. Je souhaite que la Norme aide le gouvernement fédéral à trouver un meilleur équilibre entre ces droits importants. »

La Norme sur la protection des personnes vulnérables sera lancée publiquement dans le cadre d'une conférence de presse qui aura lieu à l'Amphithéâtre national de la presse, à midi HE, à Ottawa et elle est offerte au www.vps-npv.ca.

Les conseillers sur la Norme sont :

- Dr. Harvey Max Chochinov, OC, OM, MD, PhD, FRCPC, FRSC, Canada Research Chair in Palliative Care and Former Chair of the 'Federal External Panel' on Options for a Legislative Response to Carter v Canada
- Dr. Nuala P. Kenny, OC, MD, FRCP(C), Emeritus Professor, Dalhousie University, Halifax, N.S., and Former Member, Provincial-Territorial Expert Advisory Group on Physician- Assisted Dying
- Dr. Balfour M. Mount, OC, OQ, MD, FRCS(C), LLD, Professor and Emeritus Flanders Chair of Palliative Medicine, McGill University
- Dianne Pothier, Professor Emeritus, Schulich School of Law at Dalhousie University
- Mary Shariff, BSc LLB LLM PhD, Associate Dean Academic, JD Program and Associate Professor, Faculty of Law, University of Manitoba

A full list of the almost 30 advisers to the Standard can be obtained at www.vps-npv.ca

Les organisations qui appuient la Norme sont :

Canadian Association for Community Living
Canadian Association of the Deaf
Canadian Council of Imams
Canadian Society of Palliative Care Physicians
Catholic Health Alliance of Canada
Council of Canadians with Disabilities
DAWN-RAFH Canada - Disabled Women's Network of Canada
Physicians Alliance against Euthanasia
Vivre dans la Dignité/Living with Dignity

Vous pouvez obtenir la liste complète des organisations qui appuient la Norme au www.vps-npv.ca.

Pour les entrevues, communiquez avec :
Tara Brinston, coordonnatrice nationale, secrétariat des personnes vulnérables
tbrinston@vps-npv.ca | 1-866-994-7053 | vps-npv.ca